



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

COMMISSION REGIONALE F.A.M. ET M.A.S.

Séance n°20

Thèmes du jour :

- Les nomenclatures de besoins et de prestations : Serafin
- L'architecture et l'aménagement des lieux de vie

COMPTE-RENDU

Les nomenclatures de besoins et de prestations : Serafin

Présentation de la démarche SERAFIN – PH :

La mission SERAFIN – PH, co-pilotée par la DGCS et la CNSA a été lancée fin 2014. Cette réforme de la tarification s'inscrit dans les orientations de la Conférence nationale du handicap. Trois phases sont prévues :

1. l'élaboration des outils
2. le choix du modèle de tarification
3. le déploiement

La 1^{ère} phase est en cours. Elle a permis de construire deux nomenclatures (besoins et prestations) permettant l'objectivation des caractéristiques des publics accompagnés et de l'activités des ESMS. Cette nomenclature est un catalogue proposant un classement homogène de l'activité réalisée en réponse à des besoins identifiés. Il ne s'agit pas de normaliser l'activité mais de valoriser la diversité des projets. Elles ne constituent pas à ce stade un référentiel tarifaire et n'ont pas encore de valeur réglementaire.

Les nomenclatures sont constituées de trois blocs :

- les besoins (en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie et en matière de participation sociale)
- les prestations directes (soins et accompagnement en matière de santé somatique ou psychique, d'autonomie et de participation sociale)
- les prestations indirectes (pilotage et fonctions support).

En 2018, une enquête nationale de coûts sera menée afin d'observer les coûts d'un échantillon d'ESMS, de tester la pertinence des nomenclatures et de fournir une première connaissance du poids de chaque prestation dans le budget des ESMS. Les réflexions sur les modèles tarifaires envisageables se feront courant 2018.

Présentation de l'AFAH, de la MAS Bellevue et de leur utilisation des nomenclatures

L'AFAH gère le Centre Bellevue, à Marseille, composé d'une MAS pour handicap moteur lourd et d'un pôle d'insertion professionnelle (ESAT, UEROS, ...).

La MAS a constitué un répertoire, afin de faciliter l'appropriation de la nomenclature, qui vise à traduire les items proposés en actions concrètes qui font sens pour les professionnels. Ce répertoire est utilisable dans le logiciel de gestion du dossier unique de l'utilisateur. Le logiciel a pu être paramétré afin que l'agenda des professionnels et des usagers soit complété à partir du répertoire basé sur les nomenclatures SERAFIN.

Un cas concret, basé sur une personne accompagnée par la MAS Bellevue, est présenté : identification des besoins à partir de la nomenclature SERAFIN, par exemple besoins pour lutter contre les douleurs ostéomusculaires, besoins pour maintenir ses aptitudes motrices, ... et identification des prestations permettant de répondre aux besoins identifiés (soins médicaux internes / externes ...).

L'appropriation de la nomenclature est relativement longue et requiert surtout du temps au niveau de l'encadrement. Cet exercice a permis de donner une vision globale de l'accompagnement en valorisant l'ensemble des actions mise en place, valorisant ainsi le travail des équipes.

Le rapport d'activité de la MAS a été réalisé en utilisant les nomenclatures SERAFIN proposées.

Présentation du PCPE des Alpes-Maritimes et de leur utilisation des nomenclatures

Le PCPE des Alpes-Maritimes est un partenariat entre l'ADAPEI AM et la Fondation Lenval. C'est un dispositif expérimental de deux ans qui a pour objectif d'apporter une solution à des personnes en situation de handicap qui n'ont pas de réponse adaptée à leurs besoins. Il propose trois niveaux d'intervention : une information sur les dispositifs existants, une évaluation et un accompagnement transitoire.

Les nomenclatures SERAFIN ont été utilisées pour répondre à l'appel à candidature lancé par l'ARS PACA pour la mise en place d'un PCPE. Dès sa mise en place les nomenclatures servent de base pour évaluer les besoins des personnes accompagnées. Les nomenclatures ont été adaptées afin de répondre aux spécificités du PCPE (pas vocation à proposer un accompagnement sur du long terme, pas de connaissances antérieures des besoins lors de la prise en charge de situation critique, ...). Les nomenclatures des prestations sont utilisées pour la mesure de leur activité.

Échanges

Des préoccupations concernant les besoins de formation des structures sont soulevées. L'UNIFAF propose des formations, destinées au personnel d'encadrement des ESMS, afin de comprendre cette réforme de la tarification et de s'approprier les nomenclatures. Elles sont organisées par le Creai Paca et Corse et l'Uriopss. Ces formations auront lieu au printemps 2018.

L'architecture et l'aménagement des lieux de vie

Les échanges sur l'architecture et l'aménagement ont lieu en 2 temps :

1. Étude d'un cas concret

Deux personnes souhaitent une chambre commune mais les locaux ne permettent pas de satisfaire leur demande. Parmi les pistes envisagées : créer une ouverture entre 2 chambres mitoyennes, poser des cloisons amovibles (certaines structures proposent des chambres qui peuvent être modulaires), solliciter Handitoit ...

2. Échanges sur les aménagements des espaces permettant d'influencer le ressenti de la qualité du cadre de vie et sur les difficultés rencontrées. Certaines structures sont présentées (différents espaces disponibles, capacité d'accueil, ...) et certaines difficultés d'aménagement sont soulevées notamment car les bâtiments n'ont pas été prévus pour répondre à ce type de besoin lors de la construction. Bien que très coûteuses, l'intérêt de réaliser des études de programmation est soulevé. Cette étape permet notamment de faire participer les équipes au projet architectural.

Prochaine Commission

La prochaine commission aura lieu le **22 juin** 2018 à la MAS des Écrins à Embrun.

Plusieurs sujets sont envisageables : gestion des troubles psychiatriques, conciliation libre circulation et vulnérabilité, mesure de protection, démarche éthique au sein des ESMS, élaboration et évaluation des projets personnalisés des usagers, ...